

L'ouverture de la majorité municipale se referme sur le Plan local d'urbanisme

Edito

Une nouvelle étape

Depuis 1999, *Agora* informait les Antoniens sur l'actualité locale. Depuis 2000, *Citoyens à Antony*, association locale, agissait dans les nombreux dossiers qui concernent notre commune.

Cette action, cette volonté de pratiquer la politique autrement a permis de créer une dynamique lors des élections municipale. Une dynamique de rassemblement ouvert à l'écologie et aux démocrates.

Le 9 mars 2008, la majorité sortante a été réélue. Notre dynamique n'a pas réussi à créer les conditions d'une alternance. Pourtant, en réunissant près d'un Antonien votant sur cinq, la liste **Antony Plus** a montré qu'il y avait un espace pour une politique locale différente, loin des polémiques, près des dossiers et des préoccupations des Antoniens.

La déception ravalée, il nous est paru nécessaire de continuer notre travail pour changer la politique et la gestion locale.

Nous qui ?

Nous, des citoyens, des élus, des associatifs, des Verts, des adhérents du Modem.

Dont la seule volonté est de créer aujourd'hui les conditions demain du rassemblement et de l'alternance.

Car c'est sans doute cela qui nous a manqué en mars également : l'union pour le changement.

Notre «*Place Publique*» se veut un forum, un lieu de dialogue, car c'est dans l'échange et l'écoute que le rassemblement de ceux qui veulent une ville plus solidaire, plus écologique, plus citoyenne se fera.

Jean-François HOMASSEL

Après vingt cinq ans de pouvoir local façonné par Patrick Devedjian, Jean Yves Sénant avait promis, lors de sa réélection, un changement. Changement de méthode par un dialogue et un esprit d'ouverture. Ce fut même un des thèmes de la campagne de la majorité sortante : elle s'ouvrait à des associatifs qui n'avaient pas été toujours d'accord avec elle (Isabelle Rolland, Christian Ollivry, Wissam Nehme), elle revendiquait des thèmes portés par l'opposition de longue date (l'environnement, le mal logement, les circulations douces). Cela lui permit sans doute de franchir dès le premier tour la majorité des suffrages.

Pourtant il y avait une réelle opportunité de dialogue lors du conseil municipal du 31 mai 2008. L'opposition pouvait proposer un contre-projet par rapport à celui de la municipalité. Cette attitude a le mérite de montrer une voie différente et d'affirmer ses idées, mais, hélas, le résultat des élections municipales fait que cette attitude – si noble soit elle – n'est pas très efficace.

Des clivages persistent

Antony Plus avait choisi une autre attitude : **Fabien Feuillade** a préféré insister sur les points qui faisaient consensus sur le projet de PLU (rappelant d'ailleurs que la volonté constructive était celle qu'avait poursuivi *Citoyens à Antony* pendant des années)

: respect du patrimoine antonien, préservation de la mixité sociale, développement économique affirmé, priorité au développement durable. Sur ces points, dans le programme d'aménagement et de développement durable, il y avait eu des visions qui n'étaient guère

éloignées entre majorité et opposition.

Puis il évoqua les points qui font fortement clivage entre la minorité municipale et l'équipe du maire :

le devenir des terrains de l'US Métro. « *Pouvons nous accepter la suppression de deux hectares d'équipements sportifs ? Contre l'avis des sportifs. Contre les 8000 pétitions des utilisateurs. Contre les clubs, les adhérents, qui vont encore manifester demain lors des 80 ans de l'US leur attachement à ce site.* »

.../...



Les premiers mois montrèrent d'ailleurs une volonté de moins humilier l'opposition : des locaux décentés sont proposés, les dossiers municipaux sont plus largement distribués, un dialogue s'instaurait sur le cinéma...mais comme dit le proverbe une hirondelle ne fait pas le printemps et le dossier du PLU montre que la majorité municipale, moins brutalement qu'auparavant, de manière plus lissée, a retrouvé son visage de fermeture.

Conseil municipal

L'ouverture de la majorité municipale se rejette sur le Plan local d'urbanisme

Ce site est un espace vert, un équipement sportif reconnu notamment par la municipalité UMP/Modem de Sceaux. Ce site est un poumon de verdure dans un quartier dont le bétonnage épuise les habitants depuis des années. La densification du nord de la Croix-de-Berny est une nuisance lourde pour les riverains du pôle nord de la ville, qui pas plus que ceux du sud ne doit subir des nuisances incessantes. »

- la Résidence Universitaire « *Pouvons-nous jouer la mouche du coche concernant la Résidence Universitaire ? La ville n'en est pas le gestionnaire. Ni le propriétaire. Ni le financeur. Pouvons-nous, devons-nous jouer un rôle en mettant en place des contraintes urbanistiques supplémentaires alors que chacun sent bien, pressent bien que les solutions et les compromis vont être durs à trouver et à faire accepter par le plus grand nombre. A l'heure où l'Etat met en oeuvre le plan campus, où 5 milliard d'euros vont être débloqué. Pourquoi agir de la sorte ? A cet instant même, où nous devrions nous tous élus locaux, de la ville, de la CAHB, du département, de la Région réaliser une union sacrée pour que la RUA qui en a tant besoin ne soit la grande oubliée de ce plan. »* En effet, le projet de PLU permet à la Ville, qui impose un emplacement réservé au milieu de la résidence, d'avoir une influence prépondérante sur le projet d'ampleur national.

- le centre ville « *La municipalité a densifié la rue Mounié, ce qui n'était pas une mauvaise idée. Le centre ville après avoir vu redynamisé son pôle commercial n'a pas besoin d'une nouvelle densification mais plutôt de la mise en route des projets culturels que tout le monde souhaite. Alors dans ce cadre, le projet de densification des rues Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette est hors sujet, et n'avantage que les promoteurs qui, meulière après meulière souhaitent récupérer des parcelles à COS plus intéressants mais qui ne pensent pas hélas au cadre de vie des Antoniens. »*

La majorité municipale sur ces points a réagi de trois manières différentes : **-surdité sur le projet de l'US Métro** qu'elle soutient sans réserve, le maire défendant que les voix obtenues dans

les bureaux de vote alentours du carrefour de la Croix de Berny lui donnait le droit de densifier à outrance comme il l'avait proclamé pendant les élections ; **-subtilité sur la résidence universitaire** où l'adjointe à l'urbanisme expliqua sans ambages sa position : traumatisée par des projets conçus ailleurs qu'à Antony (comme la construction de la RUA), la municipalité veut par cet emplacement réservé dire son mot, et le cas échéant bloquer des projets qui ne lui conviendraient pas. Le problème du mal logement des étudiants n'est évidemment pas la priorité de l'équipe municipale qui veut avant tout avoir une maîtrise de cette parcelle ; **-hypocrisie sur le centre ville** dont les parcelles pavillonnaires des rues Gabriel Péri et Pierre Brossolette sont menacées par le changement de zonage qui permettra la construction d'immeubles : l'adjointe au maire assure qu'elle sera très « vigilante » sur les permis de construire.

Le dialogue tourne court

A vrai dire, ces positions n'étaient pas vraiment une surprise car ces points avaient déjà fait l'objet d'un dialogue qui avait vite tourné court, mais ce qui fut plus surprenant ce fut la fermeture de la majorité municipale sur des sujets moins saillants : **Le développement des circulations douces reste un chemin de croix pour élus cyclophiles.** Dans le PLU, peu de voies nouvelles prévues pour les cyclistes, pire, la création d'une piste cyclable le long des terrains du CEMAGREF ne parvient même pas à créer l'unanimité. La ville souhaite ouvrir une piste cyclable entre Fresnes et la rue Lavoisier sans communiquer aux membres de l'opposition ou aux associations de plans de circulation, alors qu'il est nécessaire pour les élus et les parents d'élèves notamment d'avoir une vision d'ensemble pour juger un projet. Philippe Martin, remplaçant de Jean-Pierre Launay, expliqua à l'assemblée comment il allait gérer le secteur : dans la langue de bois fleuri et dans le flou hamiltonien... Pourtant des associations sont prêtes à travailler, pourtant les élus d'opposition sont prêts à faire front commun avec la majorité sur ce dossier mais rien n'y fait.

L'environnement est resté rue de Grenelle...

Un manque d'audace sur les normes environnementales pour les construc-

tions à venir est remarqué. Pourtant là encore Magali Buzelin (Verts-Antony Plus) et Pascale Le Néouannic (PS-Union pour Antony) proposait des mesures techniques intéressantes et innovantes. De la même manière, François Rivet (PS) proposait un amendement pour mieux prendre en compte les nuisances dues aux antennes de téléphonie mobile. Là encore, nouveau barrage alors que les riverains (*cf article page 3*) en ont assez de ces installations qui ne respectent pas toujours le principe de précaution.

L'opposition au projet RFF est une position politique : forte quand il s'agit de taper sur le Conseil régional mais faible dans le PLU. Jean-François Homassel (Verts-Citoyens, Antony Plus) demandait un durcissement du texte et il interpellait Wissam Nehme, trésorier du CDR MAVAL, et nouvel élu UMP en charge des nuisances environnementales. Celui-ci proposait en séance à l'élu VertCitoyen de présenter un texte plus dur ce que notre groupe s'appropriait à faire dans un esprit consensuel. Mais patatras, le Maire intervint, noya le poisson et retira la proposition de son élu.

Vendredi 30 mai, l'ouverture avait vécu, les promesses de la campagne se dissipaient et l'affrontement bloc contre bloc voulu par la majorité municipale revenait en force.

Que faire devant cette majorité persuadée, parce qu'elle est politiquement majoritaire, qu'elle a juridiquement raison à tout coup ? Une seule réponse possible : l'action, la réaction des Antoniens. C'est dans cet esprit qu'Antony Plus a organisé le 10 juin, salle Henri Lasson une réunion ouverte à tous pour mettre en œuvre une réponse à un PLU qui ne va pas dans le bon sens sur des points essentiels. Car dans une ville où la majorité n'écoute pas la minorité, le droit et la loi peuvent donner raison à celle-ci : les terrains de l'US Métro sont protégés par le SDRIF et le montage juridico-financier de la ville ne tiendra pas le coup devant les arguments de droit ; le centre ville par son architecture remarquable peut faire l'objet de mesures de protection par le juge. Il est nécessaire pour donner plus de force à ces actions que la mobilisation soit forte. Tous Ensemble ! ■

Jean-François HOMASSEL

Antennes relais : des ondes qui font des vagues

Depuis plus d'un an, les riverains du quartier Fontaine Michalon se mobilisent contre le projet d'installation de trois antennes relais sur les toits terrasses des immeubles situés au 21-25 rue de Massy. La dernière pétition, qui a réuni les signatures de plus de 300 familles, n'a provoqué aucune réaction de la part de la mairie. Apparemment, élus et Antoniens ne sont pas vraiment sur la même longueur d'ondes...

Pas besoin de lever les yeux très haut pour s'apercevoir que la ville d'Antony est déjà bien équipée en antennes relais de téléphonie mobile. Du pylône sur le toit de la Résidence Universitaire au faux arbre planté, droit comme un if, sur le toit d'un immeuble de l'avenue Jouhaux sans oublier la forêt d'antennes qui monopolise le toit d'un HLM des Bas-Graviers. Au total, c'est une bonne vingtaine d'antennes qui permettent aux Antoniens d'utiliser leur téléphone portable. Mais la technologie a explosé avec l'arrivée de nouveaux services haut débit proposés par les mobiles. Et qui dit nouveaux services, dit installation de nouvelles générations d'antennes UMTS. Et comme la majorité des installations d'antennes relais est soumise à une autorisation de travaux délivrée par la mairie, de nombreuses villes des Hauts de Seine, dont Antony, ont signé avec les opérateurs de téléphonie mobile, une charte de « bonne pratique » afin d'encadrer les installations. Cette charte prône, entre autres, « une information transparente à l'égard des administrés et des riverains d'antennes » et « des réponses objectives et concrètes aux questions du public sur l'exposition aux ondes radio ».

concernant l'utilisation de téléphones portables par les jeunes enfants ne peut qu'interpeller sur les risques réels de la technologie mobile sur l'homme.

De la théorie à la pratique : le parcours du combattant pour les riverains

Sur papier, la charte de « bonne pratique » est louable mais confrontée à la dure réalité du marché et à la véritable guerre que se livrent les trois gros opérateurs pour être leader, elle n'a guère de valeur. C'est d'ailleurs ce que Madame Véronique Bergerol, l'ancienne maire adjointe



en charge de la santé et l'environnement avait reconnu lors d'une réunion d'information organisée en mairie en avril 2007 avec quelques riverains de

Fontaine Michalon, suite à une première pétition de 80 signatures de familles s'opposant au projet. Et c'est cette même Véronique Bergerol qui prenait un engagement par rapport au projet, à savoir que l'intensité du champ électrique de cette nouvelle installation ne dépassent pas le maximum existant à Antony, à savoir 1 Volt/mètre (alors que la norme française atteint le chiffre exorbitant de 61V/m et que de nombreux scientifiques préconisent 0,6V/m). Quant à l'opérateur, il s'engageait à fournir un dossier technique complet sur le projet (modélisation 3D, fiches techniques, attestation d'assurance contre les ondes électromagnétiques...) et à

financer des mesures avant et après projet pour tout riverain le demandant. Plus d'un an après, force est de constater que les engagements pris n'ont pas été suivis des effets escomptés : l'engagement pris par madame Bergerol n'a jamais été soumis au conseil municipal ; quelques rapides mesures ont été effectuées chez certains riverains sans qu'aucun résultat officiel ne soit communiqué ; quant à l'opérateur, qui a certainement oublié ce que le mot transparence signifie, il a fourni un dossier incomplet et n'a pas hésité à produire une attestation d'assurance contre le risque de collision avec un véhicule. On ne sait pas jamais, au cas où un OVNI vienne percuter une antenne sur un toit ! Une nouvelle pétition réunissant plus de 300 signatures a été envoyée à Jean-Yves Sénant juste avant les élections municipales de mars 2008. Les riverains attendent encore sa réponse.

Et maintenant ?

La récente nomination de Wissam Nehme au poste de délégué aux nuisances environnementales n'a pas échappé aux riverains du projet. Car le projet d'installation des trois antennes relais de la rue de Massy s'inscrit totalement dans cette catégorie, au même titre que le projet RFF -qui concerne aussi les habitants de Fontaine Michalon-. D'ailleurs, le choix des immeubles des 21-25 rue de Massy n'était peut-être pas la meilleure des solutions vue la configuration d'implantation : rue en pente avec des pavillons voisins à la même hauteur que la toiture des immeubles, zone d'habitation dense, environnement déjà soumis aux pollutions sonores et visuelles (lignes TGV et RER), présence de deux assistantes maternelles dans et à côté des immeubles, présence d'enfants dans les immeubles et aux alentours. Les Antoniens réclament ce qui fait cruellement défaut depuis des mois : de la concertation et de la transparence afin que chacun ait droit à un cadre de vie préservé. Monsieur Wissam Nehme, à vous de jouer !!! ■

Isabelle Sénécal

Des ondes pas si inoffensives que ça ?

Du côté environnemental et sanitaire, les dernières informations que la presse -jusqu'aux journaux économiques comme les Echos- a relayées font état d'une situation bien différente des propos rassurants distillés par les opérateurs et les pouvoirs publics qui excluent tout risque pour les populations vivant à proximité d'antennes relais. Plusieurs études scientifiques récentes ont soulevé des questions sur l'impact des ondes électro magnétiques sur la santé. Et la dernière prise de position de notre ministre de la santé, madame Roselyne Bachelot,

Vidéosurveillance

Souriez, vous êtes encore filmés

En juillet, devrait être présentée au conseil municipal une délibération concernant la vidéosurveillance et son extension dans notre ville.

Nous avons déjà eu le loisir d'exprimer pourquoi nous n'étions pas favorables à ce système.

D'une part, il est une atteinte aux libertés publiques puisque tout le monde peut être filmé sur les lieux publics, et ce à son insu, même si des panneaux doivent informer les citoyens qu'ils sont filmés. Ensuite, il n'y a pas une grande transparence sur l'utilisation et l'archivage des images.



Pour quelle efficacité ?

D'autre part, l'efficacité du dispositif n'est pas évidente, loin de là. Il semble qu'il déplace la délinquance plus qu'il ne l'empêche. Lors d'une réunion en mairie, le maire avait argumenté concernant l'extension en rappelant que le système de vidéosurveillance avait permis d'élucider quelques vols de vélos et de retrouver une personne disparue. Mais en revanche, l'édile n'a pas montré si il y avait un lien entre l'évolution des chiffres

de la délinquance et la mise en place d'un système très onéreux.

Une curieuse utilisation des deniers publics

L'extension de la vidéosurveillance montre en plus le cynisme municipal concernant le quartier du Grand Ensemble. Ce quartier verra la vidéosurveillance arriver sur son territoire. La question que l'on doit se poser est : sur quels emplacements ? Réponse du cahier des charges du marché d'extension de la vidéosurveillance : rue Simone Séailles et rue Victor Schoelcher : la première de ces rues est

bordée de pavillons Kaufman et Broad et fait place à la sente de Megève. La deuxième de ces rues traverse les nouveaux logements construits à la place du Grand L.

Autrement dit la vidéosurveillance a pour but dans ce quartier de sécuriser les nouveaux immeubles et non pas de surveiller des lieux plus animés et plus fréquentés... Drôle de conception où l'argent public sert à sécuriser des résidences privées!!

Jean-François HOMASSEL

▼ Henri Georges Adam en sursis ?

Pendant la campagne électorale des élections cantonales, une rumeur bruissait dans notre ville : un des cinq collèges de la ville fermerait rapidement : le collège des Rabats qui compte environ 250 élèves, et qui est une petite structure au regard des deux grands établissements que sont Descartes et François Furet.

Le conseiller général sortant et réélu, Jean Paul Dova démentait l'information. Il est vrai qu'il a défendu à maintes reprises l'établissement. mais une fois la campagne passée, l'information ressurgit dans la bouche de la vice présidente du Conseil général en charge des collèges, Isabelle Balkany, et il se dit que les enfants seraient regroupés sur Anne Frank à une échéance de trois-quatre ans. Des spécialistes du secteur disent également que la création d'un collège à Wis-sous entrainerait une chute des effectifs de Descartes pouvant alors absorber une partie de la population collégienne de l'est de la ville.

Interrogé à nouveau sur le sujet au début du mois de mai, le Président du Conseil Général désavouait la vice présidente en charge des affaires scolaires ce qui rassurera la communauté scolaire mais il n'en teste pas moins que la logique de rationalisation des dépenses est en marche, même si pédagogiquement, aucun bilan coûts/avantages de cette mesure n'a encore été réalisé.

▼ Bienvenue à Forum

Notre ami Jean-Marc Feuillade, qui a accompagné l'aventure de *Citoyens à Antony* depuis 2000 avait décidé en janvier 2008 de ne pas figurer sur la liste que l'association avait mise en place avec les Verts, le PRG et le Modem. Dans la foulée, il avait avec panache cédé sa place de conseiller municipal à son fils Fabien.

Certains qui n'appréciaient guère le ton parfois acide d'AGORA envisageaient avec soulagement son retrait

de la vie politique locale. Mais notre ami Jean-Marc est infatigable et il a choisi, non pas de couler des jours heureux dans une retraite dorée, mais de revenir aux sources de sa formation, le journalisme d'opinion en donnant naissance à « *Forum* ». Le bébé pèse huit pages et est à l'image de son concepteur : piquant et informé.

Longue vie à Forum!

Salle de prière de la RUA : le Conseil d'État dit le droit...

Au nom de la sécurité incendie, une salle de prière avait été fermée le 2 janvier 2008 à la Résidence Universitaire d'Antony. La directrice du CROUS de Versailles avait alors annoncé qu'une nouvelle salle ne pourrait être mise à disposition que sous réserves que les étudiants s'abstiennent de « toute pratique culturelle ou religieuse en dehors de la sphère privée ».

Une demande en référé devant le Tribunal administratif de Versailles a été introduite par l'Association culturelle musulmane « René-Guédon » d'Antony pour enjoindre au CROUS de remettre à disposition cette salle ou une salle de superficie équivalente. L'ordonnance du 10 avril rejetant cette demande a été attaquée en appel devant le Conseil d'État le 25 avril. La juridiction administrative suprême vient de statuer (ordonnance du juge des référés du 6 mai 2008).

Cette décision présente deux aspects. Si une lecture rapide permet de constater qu'elle rejette formellement la demande de l'Association « René-Guédon », une étude plus approfondie permet de modérer cette vision et amène en réalité 3 points bien plus positifs pour les étudiants :

1. Le Conseil d'État rejette la demande du CROUS qui voulait faire condamner l'Association culturelle musulmane à 1500 euros de frais de justice.
2. Pour rejeter la demande des étudiants musulmans, le Conseil d'État se borne à constater que la situation n'est pas d'une telle urgence

qu'une décision immédiate s'imposerait ; il considère en fait que, dans la mesure où à l'audience du 30 avril la direction du CROUS s'est engagée à examiner la conclusion d'une convention pour mettre à la disposition des étudiants musulmans une salle de réunions et de prières, son

à pratiquer, de manière individuelle ou collective ... la religion de son choix ».

En pratique, donc, l'essentiel de l'argumentation laïciste de la Directrice du CROUS est balayé et, au contraire, les principes de la liberté du culte au sein des résidences universitaires sont rappelés. Pour l'avenir proche, le CROUS et l'Association « René-Guédon » vont devoir signer une convention permettant de remettre à la disposition de l'Association une salle répondant aux normes de sécurité. D'après les considérants de l'ordonnance du juge, cette convention devra toutefois préciser certaines règles restreignant l'accès à cette salle (jours et heures de mise à disposition, accès réservé aux étudiants de la RUA).



intervention n'est plus nécessaire. 3. Enfin, le Conseil d'État rappelle solennellement que le CROUS a pour mission de « concilier les exigences de l'ordre et de la sécurité dans les bâtiments avec l'exercice par les étudiants des droits et des libertés qui leur sont garantis » et qu'en particulier il doit respecter « le droit de chaque étudiant

Il est bien évident que cette décision de justice ne règle pas tout, que dans la négociation de la convention une attention particulière s'imposera et qu'un jour ou l'autre une vraie mosquée devra être construite à Antony. Mais quel plaisir de constater qu'une fois encore, à l'approche du juge suprême, l'arbitraire de l'Administration vacille... ■

Bruno EDOUARD

▼ Fou rire ou Fourrière ?

Dans le quartier Fontaine Michalon, les commerçants et le riverains ont le droit à une nouvelle attraction : la fourrière d'Antony.

Venus enlever des voitures la semaine passée, les exploitants de la fourrière - sans doute pour expérimenter un remake du Corniaud - ont enlevé un véhicule sans l'arrimer et en conduisant de manière totalement inappropriée ! Bilan : la voiture est venue s'écraser sur un potelet du trottoir.

Cet incident comique (sauf pour le propriétaire de la voiture endommagée !) - car il n'y a pas eu de blessés - repose sur le fond la question de savoir comment la fourrière fonctionne dans notre ville. Sans concurrence

depuis des années, et maintenant sans compétence, ne faudrait-il pas que la mairie (ré-) agisse ?

Il est assez surprenant, alors que la ville d'Antony possède plusieurs autres armes pour empêcher le stationnement gênant, comme l'érection de potelets, on ait recours à l'enlèvement. Celui-ci se justifie pour les épaves, les voitures ventouses mais pas pour les voitures de gens qui bien souvent vont travailler et doivent se garer où ils peuvent.

L'entreprise DODECA, titulaire de la délégation de service public, et la ville d'Antony donnent l'impression de marcher main dans la main dans cette opération au détriment des usagers et des Antoniens.

RER C-2

un trésor caché ?

Notre ville recèle un trésor caché : le RER C-2 (Massy-Pontoise). Difficile à croire ? Certes. De fait, cette ligne présente beaucoup d'insuffisances, mais aussi un certain nombre d'atouts qui, au prix de quelques améliorations, permettraient probablement de faciliter grandement la vie des Antoniens.

De façon générale, la ligne C2 présente des fréquences faibles (1 train toutes les demi-heures). Elle est délestée en priorité en cas de problèmes de trafic sur le tronçon central de la ligne C (accident, grèves...), les rames de RER doivent y cohabiter avec les TGV Bordeaux-Lille, et, supportant aussi un trafic nocturne de fret, elle est relativement mal entretenue.

Pour Antony, ces insuffisances fonctionnelles se doublent d'une conception irrationnelle. En effet, alors que sur le RER B 5 gares antoniennes s'échelonnent environ tous les 1200 m entre Massy et Bourg-la-Reine, le RER C n'est pourvu sur notre territoire que d'une seule gare et le RER C s'élance d'une traite de Massy-Verrières à « Chemin d'Antony » soit près de 3,5 km à travers les quartiers de notre cité. Le nom de cette station est lui-même éminemment curieux : Chemin d'Antony à où ? En quoi est-ce que ce nom éclaire la localisation de cet arrêt ? Ainsi nommée, cette gare pourrait aussi bien se situer à Wissous !

Une ligne sous-estimée

Pourtant, les atouts ne manquent pas à cette ligne. A l'heure où le RER B est quasi saturé, cette ligne C permet de rejoindre directement le Sud-est de Paris (Tolbiac, Bercy) en « tutoyant » Orlyval. En 30 minutes, vous êtes à la Bibliothèque François-Mitterrand en connexion avec la ligne de métro 14. Pour les circulations intra-antoniennes, le RER C passe dans des zones à peuplement dense et à fort besoin de transports (Grand Ensemble, Guillebaud) et à proximité d'équipements publics délaissés (Conservatoire, Lycée Descartes, Hôpital Erasme).

Que faudrait-il pour améliorer cet équipement ? Les idées viennent en cascade : augmenter les fréquences, renouveler les matériels roulants et aménager les voies pour limiter les nuisances, détourner à terme les TGV et le fret sur des sillons réservés, créer un arrêt aux Baconnets à hauteur de la gare du RER B (dans le cadre d'un réaménagement global des circulations dans ce quartier), envisager une halte près du Conservatoire, déplacer « Chemin d'Antony » pour assurer une correspondance avec Orlyval au niveau d'une nouvelle gare qui pourrait s'appeler « Antony-Lavoisier »... Vous aussi, vous avez des idées sur les améliorations de desserte de cette ligne ? Nous serions heureux de les recueillir et pourquoi pas organiser un débat public avec la participation de la SNCF ?

Utopie ? Where there is a will, there is a way : là où est la volonté est le chemin ... de fer ! ■

Michel BOULENGER et Bruno EDOUARD

Votation citoyenne des 24 et 25 mai



« *Etes-vous pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales ?* »

C'est à cette question que des centaines d'Antoniens, parmi les dizaines de milliers de Français, ont répondu samedi 24 et dimanche 25 mai lors de la votation citoyenne organisée dans notre ville.

Dans le contexte de la réforme constitutionnelle, ce débat nécessaire ne peut plus être évité. Aujourd'hui, les résidents étrangers non communautaires, sont mis à l'écart de la participation aux élections locales alors qu'ils peuvent voter aux élections professionnelles, scolaires, associatives, syndicales... L'opinion publique est désormais favorable au vote des étrangers non communautaires. De nombreux pays d'Europe ont accordé le droit de vote

à ces résidents. Depuis 1992, les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent participer à ces élections. Pas les résidents extracommunautaires. Pourtant,

le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture une loi qui donnait le droit de vote à tous les résidents étrangers pour les élections municipales, loi qui n'a jamais été examinée par le Sénat alors que des personnalités, des partis de gauche et de droite se sont clairement prononcés en sa faveur.

« **L'opinion publique est désormais favorable** »

Reste à convaincre nos parlementaires qui ont la charge de rendre la Constitution plus démocratique. Seront-ils les derniers à voir qu'une véritable démocratie ne peut exclure une partie significative de la population ? La France sera-t-elle le dernier pays de l'UE à reconnaître le droit de vote des résidents étrangers non communautaires comme elle a été le dernier pays à faire voter les citoyens de l'UE aux élections municipales ? ■

Maxime BALDIT

▼ Bien manger, ça coûte (trop) cher ???

Dans un souci d'économie, la restauration scolaire du collège François Furet serait assurée par une entreprise privée alors que le collège flambant neuf comprenait des cuisines... des économies à tout va pour le département pourtant le plus riche de France au détriment d'un service de qualité.

Le syndicat SNUIPP (syndicat d'enseignants majoritaire dans le premier degré) et la FCPE (fédération de parents d'élèves majoritaire) ont organisé conjointement une réunion publique le 21 mai 2008 à l'auditorium du centre André Malraux.

L'objectif de la réunion était de rassembler parents et enseignants pour faire le point sur quatre thèmes : les nouveaux programmes de l'école élémentaire, l'avenir de l'école maternelle, les stages de remise à niveau, la suppression des cours le samedi matin

Quelle école pour les citoyens de demain ?

A lors que la presse ne traite actuellement que le thème du service d'accueil des enfants les jours de grève (abusivement dénommé «service minimum»), et à l'heure où le ministère de l'éducation nationale réforme de manière drastique le service public d'éducation, il est apparu important aux deux organisations, de créer un événement pour permettre d'informer les citoyens par rapport à l'évolution de leur système scolaire. Deux questions essentielles ont été posées : «Quelle école amènera le mieux les enfants à la citoyenneté ?» et «Comment fait-on pour que l'école s'adresse à tous les enfants sans oublier personne en route ?». Grâce à une belle assistance, le débat a permis d'échanger sur les propositions, émises par le ministère sans aucune concertation de la communauté éducative, propositions qui ne répondent pas de manière satisfaisante à ces questions. Quelques exemples ont été soulignés, comme l'idée de supprimer des heures d'enseignement sous prétexte de donner du temps aux familles, il faudra avoir plus d'exigence scolaire avec moins de temps scolaire.

L'éducation en péril

Le ministre propose de recentrer l'enseignement sur des fondamentaux (lire, écrire, compter) dans un mode d'apprentissage qui insiste sur la mémorisation plutôt que la compréhension. Que vont devenir les projets à vocation culturelle et artistique ? Les emplois du temps ont été exposés et force est de constater qu'il n'y aura plus de temps à consacrer pour ces activités d'épanouissement personnel et collectif. Les mauvaises mesures sont nombreuses et ces nouveaux program-



mes ne feront qu'accroître le nombre d'élèves en difficulté scolaire. A l'école maternelle, on ne parle plus de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Il est prévu de souder la grande section à l'élémentaire. Il est prévu de diminuer de manière conséquente le nombre de fonctionnaires. Dans ces conditions, la maternelle a un avenir gravement menacé.

Les stages de remise à niveau ne sont qu'une forme d'externalisation de l'enseignement hors du temps scolaire. On découvre enfin les vertus du travail en groupe restreint alors que voilà des années que la communauté éducative réclame une amélioration des conditions d'enseignement avec des classes à effectifs réduits, de même que des possibilités de travailler en demi groupe. De plus, le réseau d'aide aux enfants en difficulté a été petit à petit démantelé chaque année et le nombre de postes vacants

dans le département est alarmant.

Plus d'école le samedi matin : une fausse bonne idée

Enfin la suppression du samedi matin va à l'encontre de toutes les études menées par les spécialistes sur les rythmes de l'enfant qui dénoncent les effets pervers de la semaine de 4 jours. De plus, le samedi matin était un jour privilégié de rencontre parents/enseignants et un moment important pour les associations de parents d'élèves pour échanger et communiquer sur la vie de l'école. Le ministre fragilise le ciment de la cohésion de la communauté éducative.

L'assistance a été invitée à manifester son mécontentement par rapport à toutes ces propositions, en participant au rassemblement du samedi 24 mai 2008 à Paris et en répondant à l'appel unitaire régional. ■

Jean-Marie DAVID

Patrick Devedjian : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais »

Le député d'Antony et secrétaire général de l'UMP a voté le projet de loi sur les cultures transgéniques à l'Assemblée Nationale. Au même moment, le Président du conseil Général des Hauts-de-seine refusait les OGM dans les cantines des collèges dont il a la charge. Le lièvre, levé par le Conseiller Général Vert Vincent Gazeilles, a contraint Patrick Devedjian à se justifier : « dans les deux cas, je respecte la liberté de chacun ». Et vive le double langage !

Prix de l'eau en Ile de France, c'est le consommateur qui boit la tasse...

L'eau est une denrée essentielle, rare dans certains pays, notamment en Afrique. En France, l'eau n'est pas rare, et sa distribution et son assainissement sont acquis pour l'ensemble du territoire, et ce depuis la première moitié du vingtième siècle. L'eau potable est ainsi disponible largement et sans contraintes. En revanche, sa distribution est soit publique soit privée, et elle fait l'objet d'une facturation aux usagers ce qui est normal notamment pour entretenir les réseaux et permettre de préserver une eau de qualité.

En région parisienne, la gestion a été déléguée à une société privée, et cette délégalation dure depuis 1923 ! La société en question est la Générale des Eaux devenu Vivendi puis désormais Véolia Eau, un des deux monstres du secteur, le second étant la Lyonnaise des Eaux.

Cette société est contrôlée par un syndicat intercommunal appelé le SEDIF, qui regroupe 144 communes de la petite et grande couronne, dont le président est l'ex-UDF André Santini, par ailleurs maire d'Issy les Moulineaux. Le moins que l'on puisse dire est que le contrôle de ce syndicat intercommunal sur son délégataire est tout sauf efficace : le journal *Que choisir* réputé pour son sérieux a enquêté en 2007 sur le prix de l'eau en France, et deux délégations ont attiré son attention : celle dite de la presqu'île de Gennevilliers dévolue à la Lyonnaise des Eaux et celle du SEDIF dévolue à Véolia-Eaux. Dans les deux cas, la marge bénéficiaire de ces deux sociétés se situe aux alentours de 60% !

Le magazine compare ces résultats – intéressants – à d'autres villes ou communautés de villes gérées en régie, c'est à dire par le service public et les écarts de prix sont surprenants. Si l'entreprise privée peut être un vrai facteur de concurrence et de baisse de prix dans certains marchés, en revanche, lorsque celle-ci se situe dans un univers très peu concurrentiel, il y a une tendance à profiter de la situation et à prendre le consommateur d'eau pour une vache...à lait.

C'est pourquoi la révolte gronde en Ile de France. A l'heure où il faut se battre pour le pouvoir d'achat, il est en

effet important que les consommateurs paient le juste prix de l'eau. Au sortir des élections municipales, certaines villes ou collectivités veulent désormais que la transparence et le débat gagne le SEDIF pour éviter de tomber sous les fourches caudines de Véolia. En effet, la délégation de service public arrive à son terme, et il y a donc un enjeu crucial à ce que le SEDIF ne soit plus une courroie de transmission complaisante d'un géant industriel mais une collectivité capable de contrôler une entreprise privée... Du coup, le clan Santini se raidit et veut à tout prix garder la main mise sur le SEDIF. Tous les coups sont permis comme le montre ce qui s'est passé dans les Hauts de Bièvre.

En mars 2008, l'UMP perd la mairie de Wissous, et dans le nouvel exécutif wissoussien figure Jean Luc Touly, président de l'association pour un contrat mondial de l'eau, pourfendeur de la Générale des Eaux, un lanceur d'alerte comme on dit aux Etats Unis qui a payé par un licenciement son courage à dénoncer les pratiques de l'entreprise pour laquelle il travaillait : Véolia. L'exécutif de cette ville souhaite qu'il représente la commune au SEDIF.

Les délégués du SEDIF des sept communes de l'agglomération sont désignés par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, à raison d'un représentant par commune. Le président – sortant et réélu – de la CAHB a informé le Maire de Wissous qu'il ne voulait pas de Jean Luc Touly comme délégué pour Wissous, compte tenu des positions de ce dernier.

Le 18 avril, le Président Siffredi fait donc voter une délibération où la ville de Wissous n'a plus de représentant (titulaire) au SEDIF....Ce faisant il ne respecte pas les règles que s'est fixée la CAHB : ingérence dans les choix et décision d'une ville mais il est vrai que Wissous est la seule ville dirigée par le PS ce qui explique peut être des règles différentes. Plus grave, il enfreint les



règles du SEDIF qui prévoit que toutes les villes – et tous les consommateurs donc – soient représentées...Tout ça pour éviter le débat au sein de ce syndicat, tout ça pour protéger la société Véolia. Pourquoi un tel acharnement et une telle d'ébauche d'énergie ?

Devant ce déni de démocratie, Jean François Homassel, conseiller communal, a déposé un recours au TA de Versailles afin de permettre que les Hauts de Bièvre respectent le droit et les habitants fussent-ils opposés au choix de Véolia et d'André Santini. ■

Jean-François HOMASSEL

ANTONY PLACE PUBLIQUE

1 bis rue Esther 92160 ANTONY
app92@hotmail.fr

Directeur de publication : Jean-François Homassel

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-François Homassel, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

Impression : IPNS

Commission paritaire : en cours